

**RAPPORT N° 96/3-14
au Conseil Municipal**

*IF prévue au BP 96
Chap. 915 350 232 014
BP 96 : 1 100 000 F*

OBJET

**MATERIEL SPORTIF DE PREMIER EQUIPEMENT
POUR LA SALLE DE GYMNASTIQUE SPORTIVE
A CHAMP FLEURI**

- **Approbation du plan de financement**
- **Approbation du dossier de consultation des entreprises**
- **Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer les marchés**

Le gymnase spécialisé pour la pratique de la gymnastique sportive ayant fait l'objet de Délibérations du Conseil Municipal en date du 29 Mars 1994 (rapport n° 94/2-30) et en date du 25 Février 1995 (rapport n° 95/1-18) est actuellement en cours de construction à Champ Fleuri, attenant au Dojo.

L'achèvement des travaux est prévu en Octobre 1996.

Compte tenu du développement important de cette discipline sportive cet équipement municipal de niveau régional (construction financée à 50% par la Région) qui a été conçu pour l'apprentissage, les entraînements et les compétitions de gymnastique sportive sera utilisé à la fois par les clubs, le comité régional de gymnastique (projet de centre régional de haut niveau féminin) et les scolaires (enseignement élémentaire, secondaire et 1er degré). Sa gestion en partie commune avec celle du Dojo sera assurée par la Ville et régie par une convention d'utilisation avec les différents partenaires utilisateurs.

Dans le cadre des discussions préalables à la mise au point de cette convention, le programme du matériel sportif de premier équipement à installer vient d'être établi en collaboration avec les principaux utilisateurs, ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le matériel sportif comprend :

- L'ensemble des agrès d'entraînement et de compétitions
- L'équipement de la fosse pour les entraînements
- Le praticable pour la gymnastique au sol
- L'ensemble des tapis
- Le matériel pour la salle de baby-gym.

Le coût prévisionnel de la fourniture et l'installation de ce matériel est de
1 200 000,00 F H.T.

.../...

RAPPORT N° 96/3-14

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	FINANCEMENT
-Matériel sportif : 1 200 000 F H.T. (fourniture et installation) T V A 9,5% : 114 000 F	- Subvention REGION : 840 000 F (70% du montant H.T.) - Commune de St-DENIS: 474 000 F (y compris T.V.A.)
TOTAL T T C : 1 314 000 F	TOTAL : 1 314 000 F

Dès que l'accord de financement de la Région sera confirmé, il conviendra de lancer l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ces équipements afin que ce gymnase soit opérationnel dès novembre 1996.

L'appel d'offres sera lancé en deux lots :

LOT N° 1 : Fourniture et installation du matériel (entraînement et compétition) pour la salle de gymnastique

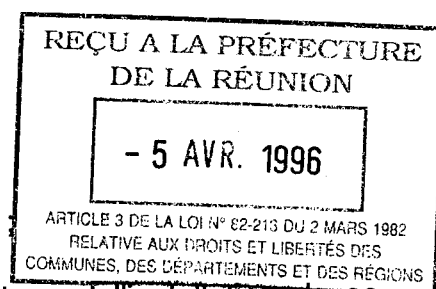
LOT N° 2 : Fourniture et installation du matériel pour la salle de baby-gym.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au B.P. 96 (Chapitre 915, Article 232-014).

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ;
- approuver le dossier de consultation des entreprises ;
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ce matériel sportif en deux lots, à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres et, en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés suivant l'Article 104-1-2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 96/3-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 29 Mars 1996

OBJET

**MATERIEL SPORTIF DE PREMIER EQUIPEMENT
POUR LA SALLE DE GYMNASTIQUE SPORTIVE
A CHAMP FLEURI**

- Approbation du plan de financement
- Approbation du dossier de consultation des entreprises
- Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer les marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/3-14 du Maire

Vu le rapport de Monsieur Sudel FUMA, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Culture/Animation/Sports/Ecoles et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

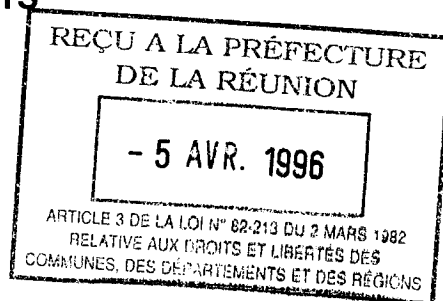
Approuve le plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 2

Approuve le dossier de consultation des entreprises.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ce matériel sportif en deux lots, à passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et, en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés suivant l'Article 104-1-2 du Code des Marchés Publics.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 AVR. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA

1er équipement Salle Spécialisée de Gym

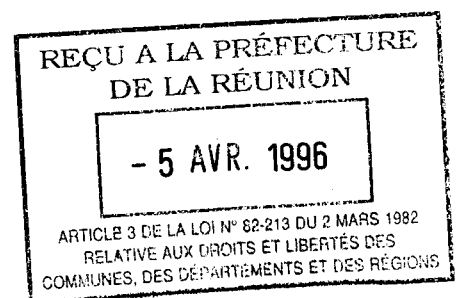
Liste du Matériel :

LOT 1

- 1 Fosse de réception
- 1 Trampoline de Fosse
- 8 Poutres
- 3 Barres asymétriques
- 4 Barres fixes
- 3 Anneaux
- 3 Barres parallèles
- 2 Chevaux arçons
- 1 Champignon
- 2 Chevaux de saut
- 1 Praticable de Gym 12m x 12 m
- 1 Piste d'accrobatie de 13 m
- 1 Rebondisseur
- 10 Modules espaliers
- 4 Cordes lisses ou à noeud
- 300 m2 de Tapis de réception
- 10 Tremplins
- 2 Mini trampoline à ressorts
- 8 Bacs à magnésie
- 4 Bancs suédois
- 1 Plint
- 1 Chariot rangement tapis
- 1 Chariot déplacement agrés
- 12 ml de barres de danse

LOT 2 : MATERIEL BABY GYM

- 1 Mini barres parallèles
- 1 Ensemble Jeu Baby-Gym
(mousses, baby-trampolines, tunnel, socles en bois etc...)
- 1 Ensemble petit matériel éducatif
(cerceaux, bâtons, balles, etc...)



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1996

